

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

De

**BOSC-LE-HARD**

**Exercice 2015**

Rapport présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret  
du 2 mai 2007

site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire »

## Table des matières

<b>Les indicateurs applicables au service</b>		<b>3</b>
1. Caractérisation technique du service.....		5
1.1 Présentation du territoire desservi.....		5
1.2 Mode de gestion du service.....		5
1.3 Estimation de la population desservie (D101.1).....		5
1.4 Nombre d'abonnés.....		5
2. Présentation des ouvrages d'eau potable.....		7
2.1 Descriptif de l'usine de production.....		7
2.2 Prélèvement sur les ressources en eau potable.....		7
2.3 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (indicateur de performance P101).....		7
2.4 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (indicateur de performance P101.1).....		7
2.5 La Production.....		8
2.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014.....		8
2.5.2 Les caractéristiques de la production.....		8
2.6 Les volumes vendus au cours de l'exercice.....		9
2.6.1 Autres volumes.....		10
2.6.2 Les volumes consommés autorisés.....		10
2.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....		10
2.8 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....		10
2.9 Rendement du réseau de distribution (P104.3).....		12
2.10 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....		13
2.11 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....		13
2.12 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....		13
2.13 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....		13
3. Tarification de l'eau et recettes du service.....		14
3.1 Modalités de tarification.....		14
3.1.1 Part revenant à l'exploitant.....		14
3.1.2 Part revenant à la commune de Bosc-Le-Hard.....		14
3.1.3 Part revenant aux organismes extérieurs.....		14
3.2 Prix du service.....		15
3.3 Les recettes.....		17
4. Les indicateurs de performance du réseau.....		18
4.1 Travaux réalisés au cours de l'exercice.....		18
4.2 Encours de la dette.....		18
4.3 Amortissements.....		18
4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....		18
4.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....		18
4.6 Les programmes pluri-annuels.....		19
ANNEXE DE L'AGENCE DE L'EAU		

## Indicateurs applicables en Eau Potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Récapitulatif des indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement. Cette liste ainsi que les précisions s'y rapportant sont issues du site de l'observatoire :

<http://www.services.eaufrance.fr/>

### INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

Référence	Nature	Valeur
DI01.0	Estimation du nombre d'habitants desservis Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.	1532
DI02.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> Le prix au m <sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m <sup>3</sup> (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.	2.33 €
DI51.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.	1j

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

Référence	Nature	Valeur
PI01.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.	100%

Référence	Nature	Valeur
PI02.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques Cet indicateur évalue le respect des limites règlementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant.	100%
PI03.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.	93
PI04.3	Rendement du réseau de distribution C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.	94.6%
PI05.3	Indice linéaire des volumes non comptés L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.	0.56 m3/j/km
PI06.3	Indice linéaire de pertes en réseau L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.	0.50 m3/j/km
PI07.3	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	0.5%
PI08.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Bon à savoir: Cet indicateur résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements (y compris ceux non gérés par le service de l'eau potable mais contribuant à son alimentation) pondérés avec les volumes produits par ces ressources.	40%
PI09.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. Bon à savoir: Exprimé en €/m3, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau	0€

## 1. Caractérisation technique du service



### 1.1) Organisation administrative du service

Le service est géré au niveau communal.

La production d'eau potable de la commune de Bosc le Hard est assurée intégralement par une usine qui permet d'alimenter l'ensemble du territoire communal.

- ✓ Les missions du service d'eau potable sont :
  - ✓ La protection du point de prélèvement,
  - ✓ La production d'eau potable,
  - ✓ Le suivi de la qualité de l'eau potable produite,
  - ✓ Le stockage,
  - ✓ L'adduction.

### 1.2) Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation de Service Public par affermage

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2011
- Date effective de fin de contrat: 31/12/2022
- Durée du contrat : 12 années
- Nombre d'avenants et nature des avenants : AUCUN

Nature exacte de la mission du prestataire : La gestion et la continuité du service public de la distribution d'Eau Potable à l'intérieur du périmètre de la délégation, soit :

- ✓ Protection du point de prélèvement
- ✓ Suivi de la qualité des eaux traitées
- ✓ La relation clientèle, gestion des abonnés (Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances)
- ✓ Surveillance et entretien des installations de distribution
- ✓ Surveillance et entretien des installations de stockage
- ✓ Surveillance et entretien des installations de traitement
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques de distribution
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques des installations de traitement
- ✓ Renouvellement du génie civil des installations de distribution
- ✓ Renouvellement du génie civil des installations de traitement

### 1.3) Estimation de la population desservie (DI01.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 532 habitants au 31/12/2014 (1 526 au 31/12/2014).

### 1.4) Nombre d'abonnés

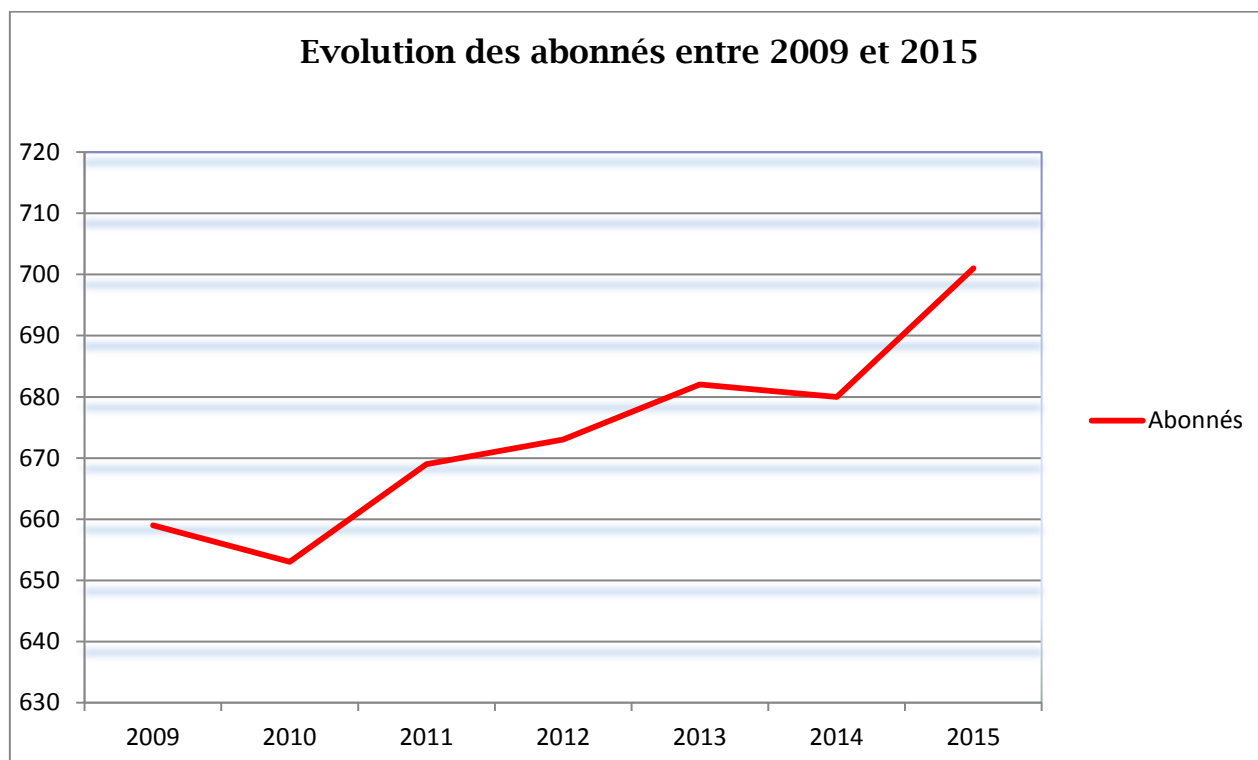
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **701** abonnés au 31/12/2015 (680 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés de la commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Dont nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2013	Dont nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2013	Variation en %
Bosc-Le-Hard	680	701	691	10	0.4%

- ✓ La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **29.83 abonnés/km** au 31/12/2014 (30,75 abonnés/km au 31/12/2014).
- ✓ Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,19 habitants/abonné** au 31/12/2014 (2,24 habitants/abonné au 31/12/2014).
- ✓ La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **104 m<sup>3</sup>/abonné** au 31/12/2015 (85.54 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



## 2. Présentation des ouvrages d'eau potable



### 2.1) Descriptif de l'usine de production d'eau potable

Dénomination du point de captage	Coordonnées (Lambert 93)	Capacité de production	Date de l'autorisation déclaration d'exploitation	Type d'exploitation
Captage de Bosc-le-Hard	X = 516.85 Y = 214.95 Z = +157	365 000 m <sup>3</sup> /an	25/01/2011	Affermage

### 2.2) Prélèvement sur les ressources en eau

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Captage de Bosc-le-Hard	Eaux souterraines non influencées	20m <sup>3</sup> /h	66 078	71 179	7.7%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

### 2.3) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (indicateur de performance PI01.1)

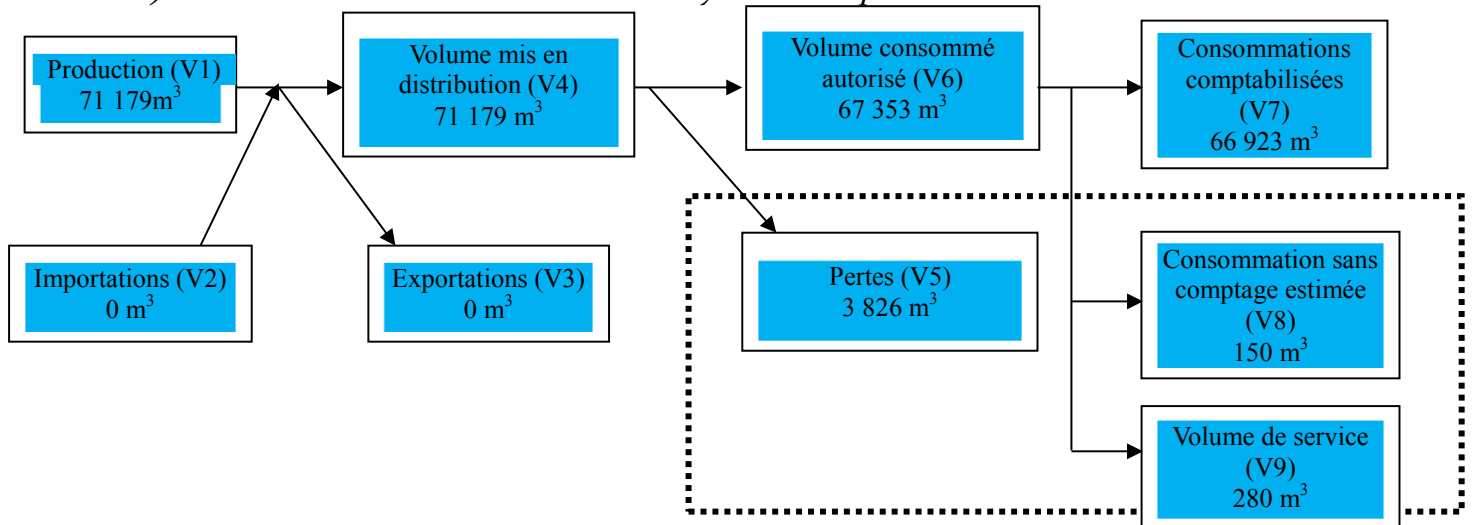
Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

100 % des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie étaient conformes lors de l'exercice 2015.

Conformément au rapport annuel de synthèse 2015, de l'Agence Régionale de Santé, sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

### 2.4) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (indicateur de performance PI02.1)

100% des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques étaient conformes lors de l'exercice 2015.

2.5) La production2.5.1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 20152.5.2) Les caractéristiques de la production

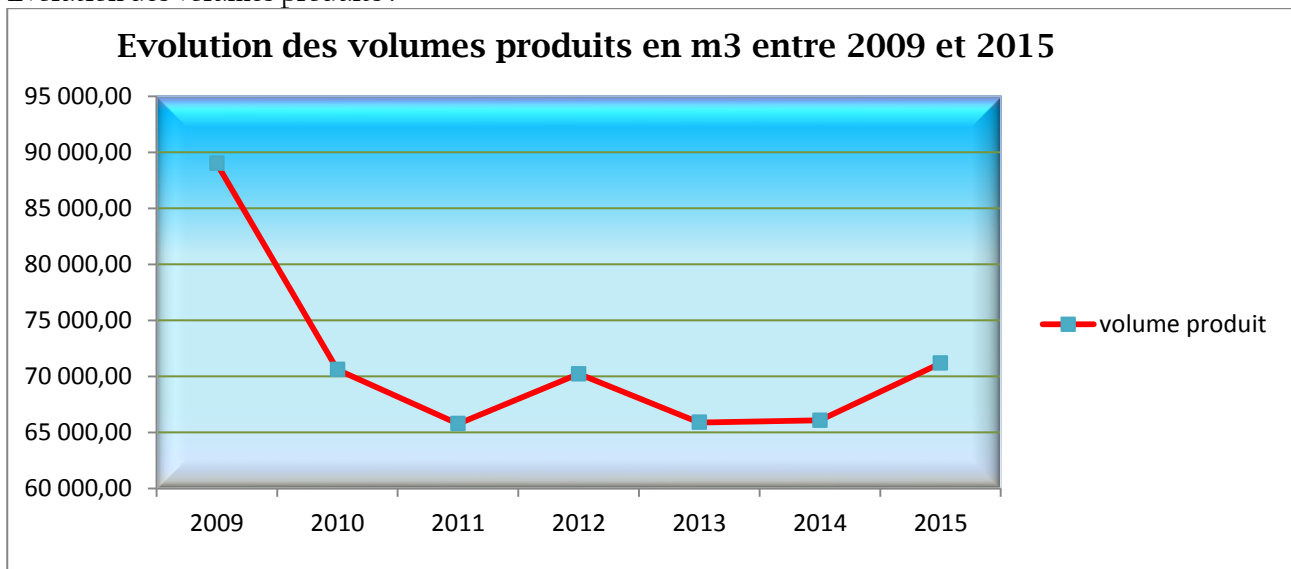
Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
BOSC-LE-HARD	Chlorique

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple). Sur la collectivité, les volumes prélevés correspondent aux volumes produits.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
CAPTAGE de BOSC-LE-HARD	66 078	71 179	7.7%	40%

Evolution des volumes produits :



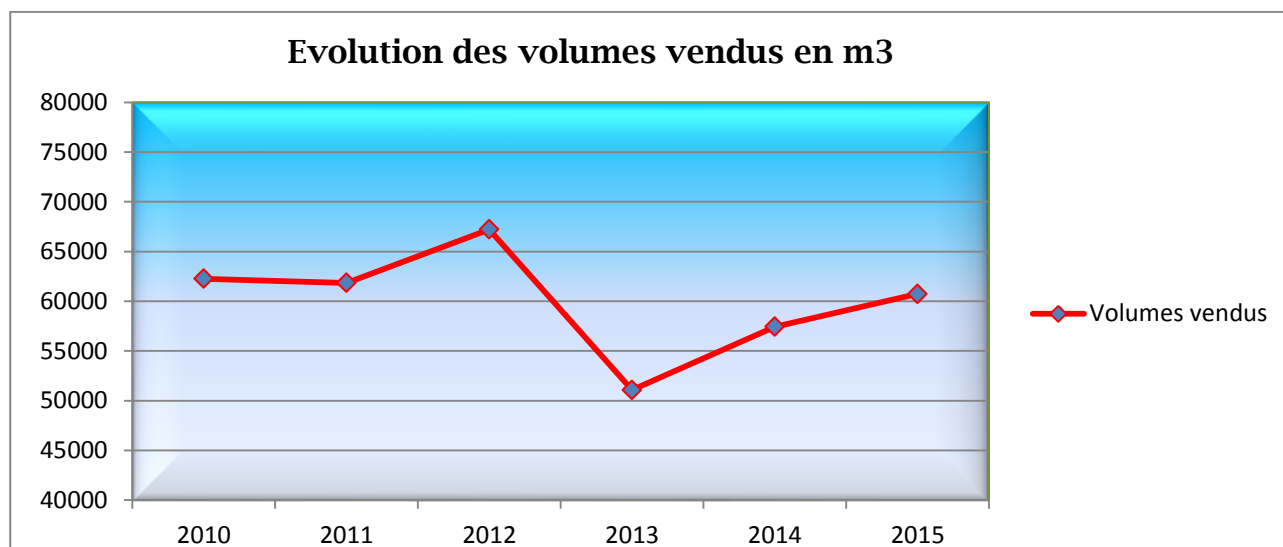


Entre 2009 et 2014, le volume produit au captage de Bosc-le-hard a connu une baisse significative de 25.75%. Puis une légère augmentation des volumes depuis cette année 2015 (+7.7%).

## 2.6) Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	53 838	56 940	5.8%
Abonnés non domestiques	3 595	3 796	5.6%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>57 433</b>	<b>60 736</b>	<b>5.8%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



En 2015, la consommation globale sur la collectivité, est de 82 m<sup>3</sup>/abonnement/an. Il faut savoir que le ratio national de référence est de 120 m<sup>3</sup>/an, soit une différence conséquente de -31.67% sur la commune. (68 m<sup>3</sup>/abonnement en 2014).

Pour autant, on notera, une augmentation de 5.8% des volumes vendus par rapport à 2014.

### 2.6.1 Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	280	280	0%
Volume de service (V9)	150	150	0%

## 2.6.2 Volumes consommés autorisés

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	58 171	67 353	15.8%

2.7) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Longueur des réseaux appartenant à la commune de Bosc le Hard :

Linéaire du réseau d'adduction	20 910 mètres
--------------------------------	---------------

2.8) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (indicateur de performance P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par Arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La commune de Bosc le Hard dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur P202.2 a été calculé

	Descriptif	Points Acquis
-	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur de volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10 points
-	existence d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement des réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du Code de l'Environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5 points
-	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la	15 points

	précision des informations cartographiques définies en application du V du même Code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	
-	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié au moins du linéaire total des réseaux est renseignée.	13 points
-	Le plan précis des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10 points
-	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	10 points
-	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	0 points
-	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10 points
-	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10 points
-	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	10 points
-	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans)	0 points
-	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 points
	<b>TOTAL</b>	<b>93 Points</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2014 était de 53 points, et il était de 28 points pour l'exercice 2013.

Ce faible taux était essentiellement dû au fait que VEOLIA n'avait pas pu répertorier les travaux faits sur le réseau de la commune depuis la construction de la première canalisation d'eau potable.

En 2014, nous avons donc fait des recherches sur les travaux réalisés depuis 1932, date de la construction du premier forage de la ville.

Ces recherches nous ont permis de dater et d'établir les longueurs, les diamètres et les matériaux de chaque canalisation, et ainsi de doubler les points requis pour cet indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service.

### 2.9) Rendement du réseau de distribution (indicateur de performance P104.3)

Lors de l'exercice 2015, le rendement du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard est de 94.6%.

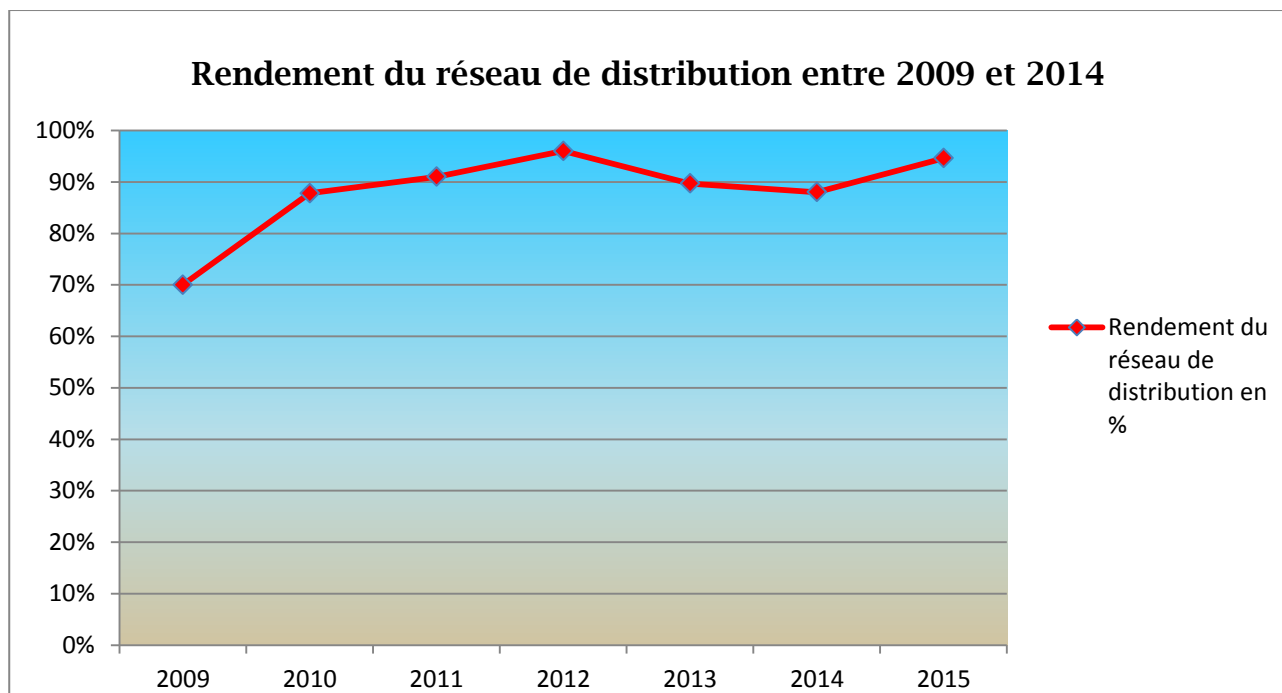
Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_2}{V_1 + V_2} * 100$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau en %	88%	94.6%
Indice linéaire de consommation en m3/j/km (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)/longueur de canalisation distribution	7.62	8.82

Ce tableau illustre l'évolution du rendement du réseau de distribution sur la commune de Bosc-le Hard



### **2.10) Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur de performance PI05.3)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Lors de l'exercice 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard était de 0.56 m<sup>3</sup> / mètres linéaires/j.

### **2.11) Indice linéaire de pertes en réseau (indicateur de performance PI06.3)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Lors de l'exercice 2015, l'indice linéaire de pertes en réseau de distribution d'eau potable de la commune de Bosc le Hard est de 0.50 m<sup>3</sup> / mètres linéaires.

### **2.12) Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (indicateur de performance PI07.2)**

Lors de l'exercice 2015, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable était de 0%.

### **2.13) Indice d'avancement de la protection de la ressources en eau (indicateur de performance PI08.3)**

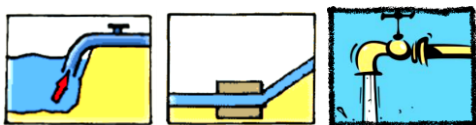
La commune de Bosc le Hard dispose des éléments suivants, à partir desquels l'indicateur PI08.3 a été calculé:

- études environnementale et hydrogéologiques en cours (20%),
- avis de l'hydrogéologue rendu (40%),
- dossier déposé en préfecture (50%),
- arrêté préfectoral (60%),
- arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) (80%),

- arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté (100%).

L'indice pour la collectivité est donc de 60% pour l'exercice 2015

### 3. Tarification de l'eau et recettes du service



#### 3.1) Modalités de tarification

##### 3.1.1) Part revenant à l'exploitant

Les tarifs d'accès au service applicables par le délégataire

	01/01/2014	01/01/2015	Variation
Frais d'accès au service en HT :	53.76€	53.32€	-0.82%
Frais d'accès au service avec pose de compteur en HT:	81.58€	80.91€	-0.83%
Frais de fermeture ou de réouverture en HT :	63.17€	62.65€	-0.83%

La part de la facture d'eau qui revient au délégataire comporte obligatoirement

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Ces deux termes correspondent au coût d'exploitation du service (coût de l'électricité, du traitement de l'eau, des analyses, du service commercial...).

Elles sont fixées contractuellement entre le délégataire chargé d'exploiter le service et la collectivité, le tarif de base est actualisé par application d'une formule de révision prévue au contrat de délégation de service.

##### 3.1.2) Part revenant à la commune de Bosc le Hard

La part de la facture d'eau qui revient à la collectivité comporte

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Ces deux termes correspondent au coût d'exploitation du service (coût de fonctionnement du service d'eau et d'assainissement de la commune, et coût de l'investissement soit l'extension, la réhabilitation ou le déplacement des réseaux existants, les travaux et la sécurisation des ouvrages du service,...)

Ces parts sont fixées par délibération annuelle pour ce qui concerne le service.

##### 3.1.3) Part revenant aux organismes extérieurs

###### Les redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les agences de l'eau correspondant aux 6 bassins hydrographiques français qui ont été créées par la loi du 16 décembre 1964. La commune de Bosc le Hard est intégrée dans le bassin « Seine-Normandie ».

L'Agence de l'Eau a pour objectifs de concilier les activités économiques et la protection de l'environnement, de préserver le patrimoine naturel et de rationaliser la gestion de l'eau tant en quantité qu'en qualité au niveau du bassin.

Les redevances basées sur les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel et sur les pollutions produites par les usagers de l'eau, permettent à l'Agence de disposer des moyens financiers pour atteindre ses objectifs.

###### La TVA pour l'Etat

Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée de 5.5% s'applique à tous les éléments de consommation et d'abonnement de la facture d'eau, ainsi qu'aux redevances deb l'Agence de l'eau.

#### 3.2) Le prix du service

Le tableau ci-après présente une facture d'eau non assainie calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (consommation de l'année 2015) comparée à l'année précédente (consommation de l'année 2013). Cette facture a pour objet de détailler la part reçue par chaque organisme.

Elle est calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE soit 120 m<sup>3</sup> pour une année.

Seule la partie eau potable est traitée dans cette section.

Détail	Base de calcul	Tarif	Montant	
		2015	2014	2015
Abonnement (€ HT/an)	1 unité	36.82€ l'unité	36.48€	36.82€
Consommation (€ HT/m <sup>3</sup> )	120	0.78€ par m <sup>3</sup>	93.72€	94.56€
<b>TOTAL Veolia Eau</b>			<b>130.20€</b>	<b>131.38€</b>
Abonnement (€ HT/an)	1 unité	10.00€ l'unité	10.00€	10.00€
Consommation (€ HT/m <sup>3</sup> )	120	0.75€ par m <sup>3</sup>	90.00€	91.80€
<b>TOTAL Commune de Bosc le Hard</b>			<b>100.00€</b>	<b>101.80€</b>
Redevance Agence de l'Eau (Préservation des ressources)	120	0,0471€ par m <sup>3</sup>	7.63€	5.65€
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0.22€ par m <sup>3</sup>	26.40€	26.40€
	14.53€	5,5 %	14.53€	14.59€
			<b>48.56€</b>	<b>46.64€</b>
<b>TOTAL TTC</b>			<b>278.76€</b>	<b>279.82€</b>

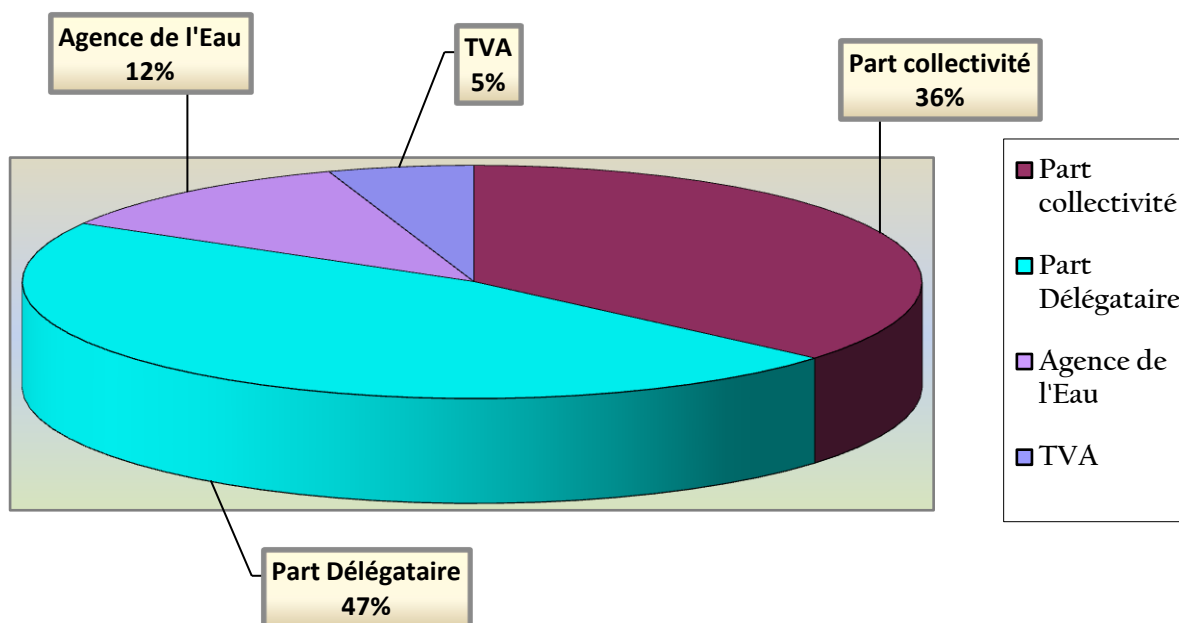
	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2.32 €	2.33 €

Pour la part assainie, le prix de l'eau est de 3.15€ par m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup>.

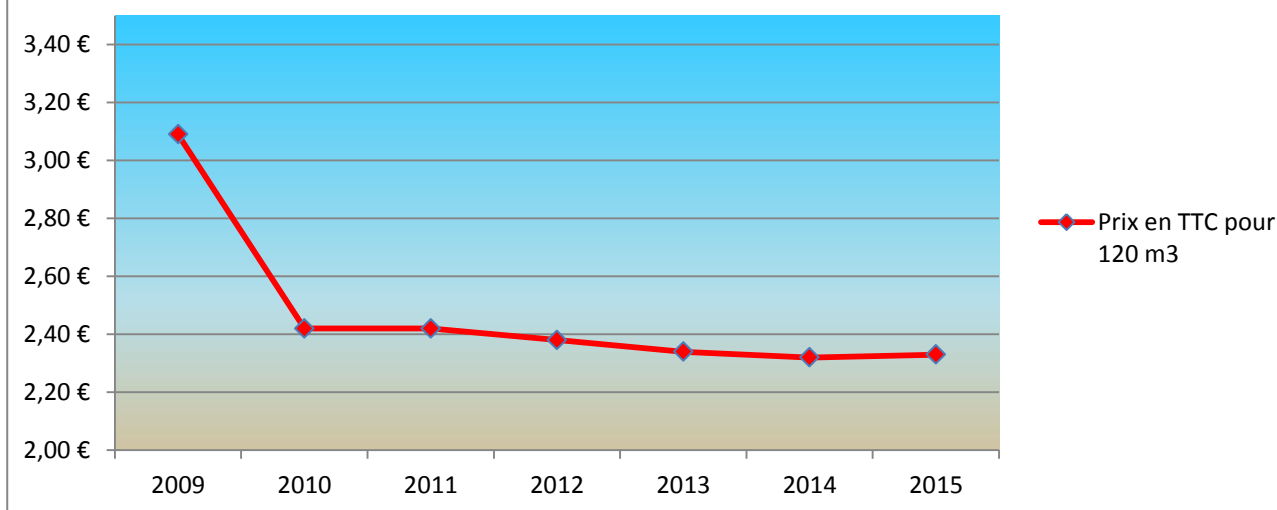
Il y a peu de variations de prix entre 2014 et 2015. Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs de l'eau pour la part de la collectivité.

La faible augmentation du prix du service (0.44%) est due à la baisse du taux de la redevance de lutte contre la pollution de l'Agence de l'Eau (-25.95%) et de l'actualisation des prix du service de la part délégataire.

Répartition de la facture type par postes :



Evolution du prix de l'eau selon la facture type entre 2009 et 2015



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle au 01 avril et 01 octobre de chaque année.

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 60 736 m<sup>3</sup>/an (57 433 m<sup>3</sup>/an en 2014).

### 3.3) Les recettes

#### Recettes de la collectivité :

Les recettes détaillées du budget Eau & Assainissement ; La collectivité gère ces deux compétences sur le même budget, nous ne notons ici que les recettes de la compétence EAU:

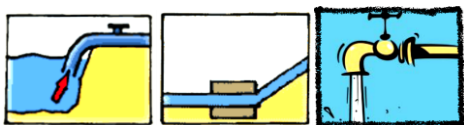


Les recettes	2015
- Les recettes liées à la facturation d'eau	51 424.03
- Les revenus des antennes	5 419.46€
<b>TOTAL</b>	<b>56 843.49€</b>

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service	69 203	72 637	4.97%
Collectivité et autres organismes	66 926	68 916	2.98%
Travaux attribués à titre exclusif	3 625	0	-100%
Produits accessoires	6 215	11 528	85.49%
<b>Total des recettes</b>	<b>145 969</b>	<b>153 082</b>	<b>4.88%</b>

## 4. Indicateurs de performance



### 4.1) Les travaux réalisés au cours de l'année

Objet	Montant des travaux	Montant des subventions	Coût pour la collectivité
Travaux de sécurisation du captage	16739.59€	6 975€	9 764.59€

### 4.2) Encours de la dette

L'encours représente l'ensemble des dettes que la commune de Bosc le Hard doit à ses créanciers, soit : 618 272.57 € lors de l'exercice 2015 pour les compétences eau et assainissement.

L'annuité de remboursement dévolue à l'exercice est de 44 862.30€ dont :

- 30 217.18 € de remboursement du capital,
- 14 645.12 € d'intérêts.

### 4.3) Amortissements

L'amortissement comptable d'un investissement est l'étalement de son coût sur sa durée d'investissement. Le montant des amortissements lors de l'Exercice est de 92 913.21 € pour les compétences eau et assainissement.

### 4.4) Projets à l'étude

Afin d'améliorer la qualité du service d'eau potable à l'usager et les performances environnementales de celui-ci, la commune de Bosc le Hard envisage certains projets dans les années à venir.

Libellé du projet	Montant prévisionnel
Installation d'une purge sur le captage	19 735€
Sécurisation du château d'eau	16 000€
Cimentation de la tête de forage	300€
Etude groupée de sécurisation des captages	9 500 €
Etude de bassin d'alimentation de captage	62 300 €

### 4.5) Actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau (indicateur de performance PI09.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de

la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année

Par contre, on observe une augmentation constante des impayés sur factures.

Le taux d'impayés était de 1.47% en 2014 et atteint 1.75% en 2015.

Par ailleurs la loi Brottes s a modifié les modalités de recouvrement des factures impayées en interdisant le recours aux coupures d'eau dans les résidences principales mais en élargissant les voies légales.

La commune de Bosc-Le-Hard a largement insisté auprès du délégataire tout au long de l'exercice 2015 et continue son action pour réagir rapidement lors des différents accidents de règlement des factures des usagers.

#### 4.6) Les programmes pluriannuels

Aucun programmes d'ordre pluriannuel et ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal n'existe sur la commune de Bosc-Le-Hard.